Concevoir son centre d’emballage des œufs à la ferme

PUBLIC CIBLE

Paysans et porteurs de projet
Tout autre personne bienvenue

OBJECTIFS

-Connaître les bases de la réglementation et les démarches à effectuer pour obtenir l’agrément d'un centre d'emballage d’œufs
-Mettre en pratique les règles sanitaires à son atelier
-Concevoir et utiliser le matériel nécessaire

PRÉ-REQUIS

Aucun

CONTENU

Premier jour
-Réglementation et démarches administratives
-Connaissance de l’œuf, des salmonelles et étiologie de la poule
-Conception d’un CEO agréé : dimension, matériaux, équipement, fonctionnement

Deuxième jour
-Rédaction d’un dossier d’agrément (Plan de Maîtrise Sanitaire)
-Construction de plusieurs mireuses à plateau par petits groupes
-Entraînement aux manipulations spécifiques de la mireuse

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

MOYENS MATÉRIELS

Chaque participant qui le souhaite repartira avec son matériel (mireuse à plateau)

RÉFÉRENCES QUALITÉ

qualicert,qualiopi

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

Adear des Landes

DURÉE : 2 jours jour(s)
DATE LIMITE : 03/02/2027

MODALITÉS D'ACCÈS

les modalités d’accès seront précisées lors de la confirmation d’inscription

TARIFS

Adhérent	**10€ €**
Non adhérent	**20€ €**
Non agricole	**350€ €**

Finançable par le fond de formation Vivea

Contactez nous, nous verrons ensemble la mieux adaptée

ATTESTATION

Aucune

RENSEIGNEMENTS

Sophie Ducher
sophie.ducher@adear40.fr
ADEAR des Landes

MENTIONS

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d’adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d’étudier ensemble les possibilités d’adaptation.

NOTE : pique nique tiré du sac

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
04/02/2027	40 Landes	Jean-Jacques GARBAY, paysan-formateur en aviculture

THÈMES

Etre acteur sur son territoire | Réfléchir à ses pratiques | Autres | S’installer en AP


FORMATION
91 % de satisfaction globale en 2026
CONCEVOIR SON CENTRE D'EMBALLAGE DES ŒUFS À LA FERME
Objectifs :
• Connaître les bases de la réglementation et les démarches à effectuer pour obtenir l'agrément d'un centre d'emballage d'œufs
• Mettre en pratique les règles sanitaires à son atelier
• Concevoir et utiliser le matériel nécessaire
Premier jour
• Réglementation et démarches administratives
• Connaissance de l'œuf, des salmonelles et étologie de la poule
• Conception d'un CEO agréé : dimension, matériaux, équipement, fonctionnement
Deuxième jour
• Rédaction d'un dossier d'agrément (Plan de Maîtrise Sanitaire)
• Construction de plusieurs mireuses à plateau par petits groupes
• Entraînement aux manipulations spécifiques de la mireuse
Chaque participant qui le souhaite repartira avec son matériel
Intervenant : Jean-Jacques GARBAY, paysan-formateur en aviculture
4 et 5 février 2027
9h / 17h
Pontenx les Forges
Durée : 14h
Aucun pré-requis
Tarif : 350 €
Pour les paysans et les porteurs de projet dont le PPP le permet, Viveà prend en charge la participation
+ 20€ pour les non-adhérents et 10€ pour les adhérents
Infos et inscriptions :
sophie.ducher@adear40.fr
07 62 06 72 78
Toute situation de handicap sera prise en compte (contactez Camille Lauret : formation@ardearna.org 07 84 80 83 88)
CGS + règlement intérieur agriculturepaysanne.org/Formation-1418
ADEAR DES LANDES
ARDEAR NOUVELLE AQUITAINE
VIVÉA
CAPIAT